



Préfecture de ALPES-MARITIMES  
ARS PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - Délégation Départementale 06

Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

MAIRIE DE CANTARON  
Mairie  
45 Place de l'Ecole  
06340 CANTARON

Edité le 22 mai 2023

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :  
CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - EAUX DISTRIBUEES

SILCEN REGIE

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00243430		Prélevé le : vendredi 12 mai 2023 à 15h13
Unité de gestion	0171	SILCEN REGIE	par : PRELEVEUR CARSO LUCAS MARQUES
Installation	CAP 000091	FORAGE DE LA CONDAMINE-SAGNA	Type visite : RP
Point de surveillance	P 000000162	FORAGE DE LA CONDAMINE-DRAP	
Localisation exacte		USINE DE LA SAGNA EB	
Commune		CANTARON	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901  
Type de l'analyse : MET Code SISE de l'analyse : 00243442 Référence laboratoire : LSE2305-45778

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Nickel	<5	µg/L	20,00		
Plomb	<2	µg/L	50,00		

## **Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00243430)**

**Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.**

Pour le directeur général,  
le directeur adjoint  
de la délégation des Alpes-Maritimes,



Jérôme Raibaut

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).